CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E143394 **VALABLE JUSQU'AU** 07/02/2024

ÉDITÉ LE **18/01/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2009
Forme juridique : SARLU
Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2009B02033

Siret : **517 707 949 00031**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 4030245-001

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 141586026

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 141586026

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : **LAEUFFER ENERGIES RENOUVELABLES**

38, ROUTE DE LA PÉPINIÈRE
67160 WISSEMBOURG

Téléphone : 03 69 53 80 00 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : secretariat@laeuffer.fr

Responsabilité légale :
LAEUFFER LOIC GÉRANT

Effectif moyen : 47 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	11/06/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.